

L'ajournement

C'est tout aussi intelligent que de nous dire maintenant qu'on ne permettra pas au Québec de faire des réductions sélectives, car cela va balkaniser le pays. Il n'y a pas à dire: les Balkans les hantent, là-bas. Ils vont balkaniser l'électorat du pays. Ils l'ont d'ailleurs déjà fait.

Monsieur l'Orateur, nous en sommes maintenant au point où quiconque au Canada s'intéresse à ces questions peut voir ce qu'est vraiment l'attitude du gouvernement actuel à l'égard de l'unité nationale. Quand il a l'occasion de faire quelque chose de constructif pour l'unité nationale dans ses relations avec le Québec, il joue à l'empereur russe et tente d'écraser toute opposition qu'il peut y rencontrer. Puis, tous les partis politiques de la province ayant appuyé le gouvernement péquiste, le premier ministre se raidit et devient plus inflexible que jamais. Il est envahi par une rigidité cadavérique. Il est déterminé à ne pas céder.

Monsieur l'Orateur, j'ai donné un conseil au ministre des Finances. Je le réitère en terminant: faute avouée permet de repartir à neuf et prouve plus de sagesse qu'au départ. Et si cela peut aider, monsieur l'Orateur, j'admettrai que moi aussi je me suis parfois trompé.

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—DEMANDE DE RÉVISION
DES RESTRICTIONS MINISTÉRIELLES SUR LA
VENTE DE SACCHARINE

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai à maintes reprises posé des questions à la Chambre sur l'interdiction de la saccharine et j'ai reçu de la part des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être, des réponses qui, manifestement, prêchaient pour leur propre saint. Ceux-ci se servant d'un excellent député—un ministre qui n'a pas d'autre choix que de s'en remettre à eux—pour se faire entendre au Parlement.

Le mardi 16 mai, j'ai réitéré ma question. Celle-ci était motivée par un fait nouveau, auquel on aurait pu s'attendre, étant donné les luttes intestines qui se livrent dans les coulisses du ministère. Il y a huit ans, le même fonctionnaire fort en gueule, véritable prosélyte au cours de sa campagne anti-cyclamates, a utilisé les mêmes tactiques alarmistes en se fondant sur le même genre de prétendues recherches approfondies—des recherches qui feraient plutôt sourire si elles n'avaient eu des conséquences aussi néfastes.

Sans avertissement, sans débat au Parlement, sans même consulter les représentants du peuple, on a interdit l'usage des cyclamates, un édulcorant artificiel qui était sur le marché depuis vingt-quatre ans. On a procédé de la même manière que dans le cas de l'interdiction de la saccharine, c'est-à-dire comme si les Canadiens étaient quantité négligeable.

La question va plus loin que l'affaire de la saccharine ou des cyclamates. Il s'agit de savoir qui dirige le Canada. Est-ce les fonctionnaires du ministère ou les représentants élus? J'ai des

preuves du mépris qu'ont quelques fonctionnaires pour les députés, non seulement au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais encore à la commission qui établit les quotas de chaussures au ministère de l'Industrie et du Commerce, au ministère de la Consommation et des Corporations, au ministère du Revenu national, à la Société Radio-Canada, au CRTC, et d'autres députés peuvent confirmer cette attitude que j'ai rencontrée dans ce cas particulier et dans plusieurs autres ministères, et même citer des noms.

Le 21 octobre 1969, les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont imposé leur décision au Parlement. Elle a été dictée à la Chambre par un ministre qui devait alors, comme aujourd'hui, dépendre de ces gens. Aucun avertissement, aucun droit pour les représentants de la population de commenter ou de contester l'interdiction. Les paroles de ce fonctionnaire, le 1^{er} août 1970, sont très révélatrices. Un mois à peine avant que les cyclamates soient complètement retirés des rayons des magasins, il a déclaré:

● (2202)

Les cyclamates ont été relégués aux oubliettes par les fabricants de produits alimentaires. J'ai l'impression que si nous pouvions lever l'interdiction relative à cet édulcorant demain, personne ne voudrait plus s'en servir.

Cet homme, qui avait imposé sa volonté à la Chambre et qui fera probablement la même chose ce soir, a déclaré le 10 mai 1978, c'est-à-dire il y a à peine huit jours, et huit ans après l'interdiction: «A notre avis, les recherches effectuées dans le monde indiquent pour la plupart que les cyclamates ne causent pas le cancer.» Il a ensuite parlé du fait que les Laboratoires Abbott produisaient encore une fois un édulcorant de table contenant uniquement des cyclamates et il a déclaré avec arrogance: «Ce n'est pas un produit extraordinaire.» En outre, monsieur l'Orateur, il a, semble-t-il, tenu les propos suivants: «Nous pensons que les Laboratoires Abbott utilisent peut-être ce produit pour créer une ouverture.» Nous croyons cependant qu'il n'existe pas d'ouverture et nous ne voulons pas qu'il y en ait tant que nous n'aurons pas tous les faits et que nous ne les aurons pas examinés.

Je me pose certaines questions, monsieur l'Orateur. Pour qui cet homme se prend-il? Qui lui a donné tout ce pouvoir? Pourquoi le Parlement lui permet-il de continuer à exercer ce pouvoir? Comment se fait-il qu'il a pu décider une deuxième fois que les 400,000 diabétiques du Canada et les 13 millions de Canadiens qui souffrent d'obésité ne peuvent pas obtenir de quoi se sucrer le bec? Pourquoi occupe-t-il encore ce poste? A qui doit-il allégeance? Au peuple canadien ou à un groupe spécial qui veut supprimer la concurrence? J'aimerais aussi savoir pourquoi cet homme ne demande pas qu'on fasse le même genre d'expériences sur le sucre que d'aucuns croient dangereux et cancérigène. Si on utilisait une quantité équivalente de sucre dans ces expériences sur les rats, cela représenterait 40,000 cuillerées à thé par jour. Je suis certaine que les rats en crèveraient.

Je suis convaincue que cet homme excusera son erreur en déclarant aux députés que les cyclamates contenaient de la saccharine. L'erreur dans les expériences était causée par une impureté. Je tenais à consigner ce soir au compte rendu tout le tort que les grossières erreurs du ministère au sujet des cyclamates ont causé et pourquoi je pense que les fonctionnaires supérieurs doivent être traduits en justice pour les dommages qu'ils causent quand ils agissent de façon aussi étourdie.